

Dispositif 2e carrière

Publié le 21/07/2023 – Mis à jour le 12/10/2023

Un dispositif mutualisé né en 2021

Dans un contexte d'allongement des carrières professionnelles, de transformation accélérée des organisations et des situations de travail, d'augmentation des situations d'usure professionnelle, LMV Agglomération et la ville de Cavaillon ont créé depuis 2021 un projet commun répondant à des enjeux de santé au travail et d'accompagnement aux transitions professionnelles, intitulé dispositif de 2ème carrière.

Cet accompagnement aux transitions professionnelles a pour objectif de :

- travailler la prévention dans un contexte d'allongement de la durée des carrières,
- favoriser des passerelles entre les deux collectivités pour pourvoir nos postes vacants,
- répondre au besoin de sens exprimé par les agents,
- répondre aux difficultés de recrutement.

Illustration avec Myriam, Stéphanie et Anna qui en ont bénéficié.

Un dispositif aujourd'hui élargi à 6 collectivités

Devant l'engouement suscité par le dispositif de deuxième carrière, LMV a décidé d'essaimer cette pratique en élargissant le nombre de territoires concernés, pour ouvrir le champs des possibles aux agents.

La démarche a été proposée le 5 septembre 2022 au CNFPT-Antenne de Vaucluse, puis acceptée.

Un groupe de travail réunissant des DRH de six collectivités a été lancé officiellement le 18 octobre 2022 par le CNFPT.

Un dispositif innovant intitulé **Mutualisons nos énergies pour un nouveau départ** voit le jour à partir d'octobre 2023.

Il permet de « mettre en mouvement » 12 agents, vers la découverte d'un nouveau métier.

Une possibilité pour eux de :

- mieux se connaître, prendre confiance,
- construire une nouvelle trajectoire professionnelle,
- s'immerger sur un nouveau métier, dans une nouvelle collectivité,
- obtenir une certification attestant de ce parcours « hors norme ».

17 jours de formation théorique et 20 jours de pratique fondent ce dispositif innovant complémentaire à la deuxième carrière.

